

Annexe 1 : ANNEXE 1

Définition de mission

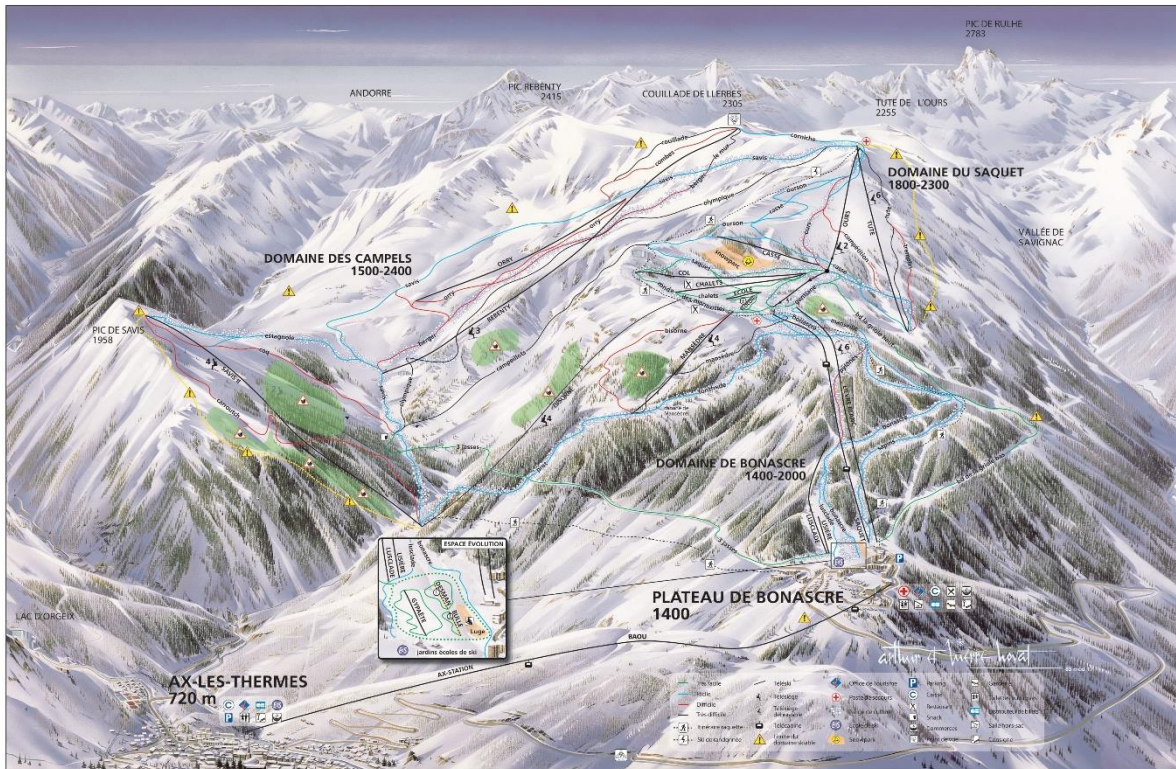
PREAMBULE

La commune d’Ax les thermes est propriétaire du domaine skiable d’Ax trois domaines, domaine dont l’exploitation est déléguée à la Savasem.

La commune mène une politique active de modernisation de ce domaine, politique dont l’objectif est de pérenniser le produit ski et d’en améliorer significativement la qualité.

Si cet objectif est aujourd’hui largement atteint, l’attractivité du domaine d’Ax trois domaines doit encore être confortée dans un contexte économique, environnemental et climatique en mutation.

Pour cette raison, la commune souhaite établir un schéma directeur d’aménagement du plateau du saquet. Cette étude doit permettre de programmer les aménagements nécessaires afin de s’adapter aux enjeux de changement climatique et de la nécessaire diversification de l’offre. Le contexte concurrentiel nous engage à poursuivre la qualification du produit ski en garantissant un enneigement de qualité, en poursuivant la modernisation des remontées mécaniques et l’aménagement des pistes et d’espaces thématiques.



Le plateau du Saquet (située entre l'arrivée des remontés télécabine Bonascre-Le Saquet ou TSD Lièvre blanc et le TSD de la Tute) est un domaine stratégique pour la station Ax trois domaines largement fréquenté tant par les skieurs débutants que par les skieurs confirmés et les compétiteurs.

Ce domaine a fait l'objet de peu d'aménagements de pistes ces dix dernières années et la commune a à cœur de le moderniser.

Conforté par le succès de l'espace évolution aménagé sur le plateau de Bonascre, la commune a de vastes ambitions sur le plateau du Saquet afin d'en faire un lieu prisé par les débutants et les écoles de ski.

Le programme d'aménagement devra s'inscrire dans un environnement réglementaire contraint qu'il conviendra de prendre en compte.

1. LES PROBLEMATIQUES ET LES INTENTIONS

Dans cette perspective, la commune et l'exploitant ont défini un certain nombre de problématiques et d'intentions d'aménagements. Elles constituent **un point de départ** aux réflexions dans la perspective de l'établissement d'un schéma directeur et d'études de programmation.

- Les téléskis col et chalet

Une réflexion pourra être menée sur ces téléskis, leur maintien ou leur démontage et leur intégration dans un espace réaménagé

- Le télésiège de l'Ours

Cette remontée est vieillissante ; son débit est régulièrement insuffisant pour assurer la remontée des skieurs vers le plateau de Bonascre. Son accès depuis le TSD Lièvre blanc n'est pas optimisé.

- Les liaisons entre les différentes remontées existantes

Une attention particulière sera apportée afin d'optimiser et faciliter les déplacements des skieurs : les jonctions entre les trois domaines de la station feront l'objet de propositions afin de les fluidifier : jonction Bonascre-Le Saquet et jonction Les Campels-le Saquet .

- Espace évolution

La commune et l'exploitant souhaitent aménager un espace débutant sur le plateau du Saquet. En effet l'espace évolution du plateau de Bonascre n'est pas toujours exploitable, notamment les années de faible enneigement. Les écoles de ski sont alors amenées à faire les cours sur le plateau du Saquet sans qu'un espace réellement fonctionnel existe aujourd'hui.

Le dimensionnement de cet espace devra faire l'objet de propositions par le titulaire du marché et d'échanges avec l'exploitant.

- Aménagement des pistes

De aménagements des pistes actuelles seront proposées, notamment les pistes vertes. D'ampleurs variables, ces interventions portent sur le renforcement des fonctionnalités, l'efficacité des conditions de conservation et d'entretien du manteau neigeux, le confort et la sécurité des pratiquants... Ils portent également sur la définition d'espaces dédiés aux différentes glisses.

L'établissement du schéma directeur d'aménagement et les études de programmation doivent permettre de valider et d'approfondir ces problématiques, de travailler les différentes intentions, d'en vérifier la faisabilité, au regard des contraintes techniques, économiques et environnementales, et d'en préciser les montants et le phasage.

2. MISSION

2.1 Nature de la mission

L'établissement du schéma directeur et des études de programmation des aménagements du plateau du saquet doit permettre de :

- prendre connaissance et analyser et les documents fournis par le maître d'ouvrage et l'exploitant, visiter les lieux et analyser le site, analyser les données administratives, les contraintes réglementaires et les données techniques et financières ;
- explorer les différentes solutions envisageables et en proposer une ou plusieurs répondant aux enjeux identifiés, en présenter les fonctionnalités et les dispositions techniques générales ;
- vérifier la faisabilité de l'opération, au regard des contraintes techniques, économiques et environnementale, en préciser le montant, le phasage et les délais de réalisation, proposer la nature et l'importance des études et reconnaissances complémentaires nécessaires.

2.2 Organisation de la mission

L'étude de programmation doit permettre de planifier à une échéance de dix ans la poursuite de la modernisation du parc de remontées mécaniques, de l'aménagement des pistes et d'espaces thématiques, de l'extension de la garantie neige et de la création de nouveaux services sur le domaine.

2.3 Déroulement de la mission

Les modalités d'exécution de la mission et son déroulement sont définies par le titulaire, conformément à la méthodologie proposée au stade de la candidature.

Toutefois, la mission devra comporter une réunion sur site pendant la saison d'hiver, en présence du maître d'ouvrage et de l'exploitant.

2.4 Documents à remettre au maître d'ouvrage

Au terme de sa mission, le titulaire du marché devra remettre les documents suivants :

- Une note de présentation des solutions techniques et fonctionnelles préconisées. Plusieurs scénarios (2) seront travaillés reflétant des ambitions de travaux différentes. Il conviendrait que les aménagements soient modulables et puissent être phasés dans le temps.
- La formalisation graphique de la ou des solutions, constituée d'un plan général de fonctionnalité présentant les orientations du programme, des profils en long des éventuelles remontées mécaniques et des vues en plan et profils en long des pistes et espaces thématiques.
- Un tableau récapitulatif des caractéristiques générales des aménagements et des équipements proposés, accompagné d'un tableau détaillant les évaluations budgétaires de ces ouvrages et d'une proposition de phasage.
- Les comptes-rendus de réunions avec le maître d'ouvrage et l'exploitant portant sur les principales options prises tout au long de la mission.

Le nombre d'exemplaires du schéma directeur d'aménagement à remettre est de quatre, dont un sur support informatique, les plans et documents graphiques étant enregistrés au format Autocad (.dwg) et les tableaux au format Excel (.xls).

3. PLANNING DE LA MISSION

Le démarrage de la mission intervient dès notification du marché. Le maître d'ouvrage souhaite disposer d'une version intermédiaire des études de programmation pour la fin du premier semestre 2021 et de sa version définitive au mois d'octobre 2021.